

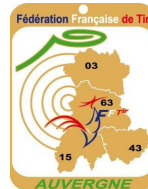


LIGUE REGIONALE D'AUVERGNE DE TIR

Siège social : Peige 03380 Archignat

Association déclarée à la Préfecture de Clermont-Ferrand sous le numéro 10952

Allier ~ Cantal ~ Haute-Loire ~ Puy-De-Dôme



Compte rendu du Comité Directeur du 14 juin 2019

Lieu : au stand de tir Roger Dumont – D13 - route de Montilly – 03000 Moulins

Etaient Présents :

Sébastien ALLEZARD – Alfred ASNAR – Annick BARON – Pierre BESSIERE – Philippe BOUILLAGUET – André BUVAT – Eric COLINET – Bernard DELORME – Daniel GUILLOT – Jean-Pierre CHAULIER – Jean-Pierre MARCHEIX – Jean-Michel PEYRILLER – Elisabeth de PRIGOUNOFF – Didier SABATIER

14

2 Absentes excusées : Danielle MONTEIL, Joëlle CHARBONNIER,

2 Absents excusés : Jacques BRULET, Henri BOYER

1 Invité absent excusé : Jean Yves MASSON

1 Invité : Jean SEITA REL

Ouverture de la séance à 16 heures par le Président qui remercie de leur présence tous les participants à cette réunion. Ensuite, il demande si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la précédente réunion du Comité Directeur (3 mars 2019). Pas de vote contre, pas d'abstention : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Sportive

Eric COLINET :

Evolution des disciplines :

La saison été des championnats régionaux s'achevant, un premier bilan global montre une hausse de 9% des compétiteurs. Si les disciplines 10m adultes sont à la baisse, une hausse importante des écoles de tir est constatée.

Les armes anciennes et le TAR poursuivent leur croissance tandis que le pistolet 25/50m est plus légèrement à la hausse, la carabine 50m progresse par rapport à la saison dernière mais celle-ci avait connu une baisse importante ce qui fausse le résultat de cette saison.

Quota accès régionaux TAR :

Le représentant d'un club organisateur d'épreuves TAR se plaint que certains tireurs aux épreuves 200m n'ont aucun projectile en cible et qui se retrouvent parfois au-dessus de la cible dans le numéro du poste.

Il propose que si le tireur n'a pas atteint la cible au terme de ses essais, il ne puisse tirer la suite du match.

Des membres du Comité Directeur proposent de mettre un quota de points pour la participation aux régionaux TAR.

Eric se charge d'évaluer, suite aux derniers palmarès tirés cette saison, le niveau optimal du quota.

Tarifs des engagements :

Lors du dernier Comité Directeur, Eric se proposait de comparer nos tarifs d'engagements aux championnats régionaux à ceux des ligues voisines.

Les frais d'organisations et les tarifs des cibles ayant évolués, il est proposé une augmentation d'un euro pour certaines disciplines ISSF, TAR, AA, d'autres restent stables. Pour en connaître les détails, consulter le tableau « Tarif des engagements » en annexe.

Coupes Jean PASSEMARD et coupes des débutants :

Si les coupes Jean PASSEMARD ont connu un beau succès, en revanche, les coupes des débutants sont à la peine.

Il est proposé de mixer les deux compétitions pour booster les coupes des débutants et minimiser les frais d'organisation de ces deux compétitions.

Eric propose de faire les engagements des compétitions en ligne comme cela est déjà initié dans d'autres Ligues sous Google Forms ou autre équivalent. Il propose un test sur un championnat dès la prochaine saison.

Challenge inter ligues armes anciennes :

Le Match amical des 5 ligues Armes Anciennes aura lieu les 12 et 13 octobre 2019 aux clubs CT Castelpontin pour les cibles et La Butte pour les Plateaux.

Lors de cette rencontre 9 disciplines sont tirées. Pour chaque Ligue 4 tireurs par épreuve seront sélectionnés, 2 tireurs pour les plateaux.

Pour l'Auvergne, Danielle LACQUEMENT, responsable régionale Armes Anciennes se chargera de la sélection. Elle arbitrera également ce match.

Le planning et le palmarès seront réalisés par Gérard LACQUEMENT.

Il est demandé de rédiger une convention pour fixer les règles d'organisation entre les cinq ligues.

Calendrier des compétitions été et hiver

Eric propose l'ébauche d'un calendrier pour la saison d'hiver 2019/2020. Pour celui de l'été, il lui manque certaines dates butoir des championnats de France.

PROMOTION – COMMUNICATION

Daniel GUILLOT

Site internet de la Ligue de tir d'Auvergne :

Sur la période étudiée : 04/03/2019 au 13/06/2019, qui est l'intervalle entre la date du dernier Comité Directeur et celui de ce jour, on note que 81002 visiteurs ont parcouru un total de 754876 pages sur le site internet de la Ligue de Tir d'Auvergne, soit respectivement une évolution de +33,4% et de +35,4% par rapport à la période précédente.

Les principales pages consultées sont la page d'accueil, les palmarès, les annonces, les informations sur les circuits nationaux, les fiches d'engagements aux championnats régionaux. On recherche principalement à atteindre le site internet de la ligue avec les mots clés « ligue de tir auvergne », « ligue tir auvergne », « gestion sportive ». On recherche spécifiquement des palmarès concernant les écoles de tir. Le fichier « ras le cut » est toujours sollicité, il pointe en 26^{ème} position. Enfin, sont de plus en plus recherchées des armes, quel que soit le calibre. La décision de ne plus afficher en page d'accueil les petites annonces n'affecte en rien ces recherches, qui s'effectuent désormais directement en cliquant le lien réservé aux annonces.

La publication des petites annonces est entièrement gérée par Corentin GUILLOT (corentin.guillot@free.fr), vers qui s'acheminent les demandes des licenciés.

AssoConnect :

Un point est fait en séance, sur les clubs utilisateurs d'AssoConnect :

La Ligue de tir d'Auvergne, Le Comité Départemental de tir de l'Allier, La STAR Saint-Pourcinoise, l'Association sportive de tir La Treignatoise, l'ASTA Moulinoise et le Tir Sportif de Vichy.

Le Tir Sportif Brivadois, en Haute-Loire, va solliciter prochainement Daniel Guillot pour initialiser sa plateforme AssoConnect. L'Association des tireurs Thiernois dans le Puy de Dôme est intéressée mais ne s'est pas encore manifestée.

Fiches communication des clubs :

Daniel reste à la disposition des clubs qui souhaitent mettre à jour ou créer leur fiche communication.

Informations clubs sur le site fédéral :

Daniel sollicitera Gilles DUMERY, responsable NTIC à la Fédération Française de Tir, pour obtenir une fiche type de saisie des informations liées aux clubs dans la rubrique « Où pratiquer » (adresses, contacts, nom des dirigeants, etc ...). En effet, certaines informations actuellement publiées sont plus qu'obsolètes.

Commission Formation

Intervention de Jean SEITA REL :

Jean nous présente différentes planches sur la détection, la formation des jeunes de cette saison qui se termine. Les pistes d'amélioration pour les prochains stages PEC, le suivi des entraînements en club et surtout, il exhorte les entraîneurs clubs à s'impliquer davantage, à participer aux stages en même temps que leurs jeunes pour

bénéficier de la stratégie des encadrants, du suivi personnalisé de leur tireur pour appliquer ensuite ces méthodes et points spécifiques à travailler dans leur club. Il souhaite développer une synergie et non une mise en concurrence des méthodes d'apprentissage.

Après avoir mis en place des stages carabine 60 balles couché, le 3x20 et 3x40, le REL veut promouvoir les disciplines pistolet qui sont en perte de vitesse auprès des jeunes tireurs.

Il est aussi mis en place un Collectif Adultes Pistoliers pour évaluer l'intérêt des tireurs de la Ligue.

Jean Seita demande un créneau pour intervenir à la prochaine AG au Puy ce que le Comité lui accorde sans réserve.

Les clubs régleront directement les engagements des jeunes du groupe PEC aux Circuits Nationaux

Le Président remercie Mme Valérie DANILO du Rex Club DOMERATOIS pour ses reportages photos lors des stages des jeunes qui permettent d'agrémenter les articles publiés sur le site de la Ligue.

Le Président, au nom du Comité Directeur remercie Jean et toutes celles et ceux qui se sont impliqués à ses côtés, à la réussite de tous les stages, déplacements et participations aux différents championnats pour encadrer nos jeunes équipes. Pour la gestion des plannings, dès la mi-juin, nous disposons des dates de stage de la saison prochaine et des jeunes concernés.

Commission Écoles de Tir

Sébastien ALLEZARD :

Bonne année avec 202 matchs tirés lors des régionaux à Brioude. 91 qualifiés pour les championnats de France à Marseille, cinq médailles dont trois individuelles et deux par équipes. Félicitations à toutes et tous.

Bon travail des jeunes et des encadrants lors des différents stages, bon suivi et bonne implication des parents.

Les stages sur les disciplines carabine 3x20 et 3x40 lancés depuis deux ans seulement commencent à être payants en termes de résultats.

Il faut améliorer le lien entre l'encadrant des stages PEC et les entraîneurs clubs pour renforcer et personnaliser les entraînements des jeunes dans leur club.

Il faut former des animateurs sur la carabine 3 positions et le pistolet vitesse qui sont en perte de vitesse faute de découvertes et d'initiations dans les clubs. Pour la prochaine saison, 12 carabiniers et huit pistoliers sont retenus.

Sébastien ALLEZARD s'occupera la saison prochaine, de la gestion des engagements des jeunes du groupe PEC aux différentes compétitions.

Commission d'Arbitrage

Pierre BESSIERE :

Si un problème de validation d'une arme ancienne se pose lors d'un contrôle avant de débiter une compétition, l'arbitre doit en référer à Danielle LACQUEMENT, Référent Régional Arbitrage Armes Anciennes pour trancher ce problème elle-même si possible, ou avec l'aide du Référent National selon le cas.

En ISSF, le poids de détente des armes doit être obligatoirement contrôlé avant le début du match des championnats départementaux ou régionaux. Si le poids de détente n'est pas conforme, le compétiteur ne peut pas concourir avec cette arme tant qu'elle n'est pas réglée, et validée par l'arbitre en charge du contrôle des armes (cf. Règlement ISSF)

Commission d'Homologation des Stands

Les stands de Landos et de Bourbon l'Archambault ont été homologués en décembre 2018. Les travaux de renforcement de la sécurité demandés par la commission d'homologation ont été effectués.

Le Président remercie Alain VANDERPERRE et Eric COLINET pour leur aide à l'homologation des stands du Sporting Club de la Butte pour la discipline Skeet Olympique et le Tir Olympique Lezovien pour la discipline Fosse Olympique et pour une alvéole TSV.

Le nouveau stand de CUSSET (salle pour le tir à 10 et 18 mètres) a obtenu son homologation pour sa nouvelle ciblerie cible mobile.

Une pré-visite a été effectuée au stand de Monétay-sur-Allier (S.T.A.R. Saint-Pourcinoise) où sont maintenant regroupées toutes les disciplines et locaux.

Une visite de la commission aura lieu prochainement pour valider le stand municipal de 25-50m de Neuvéglise, dans le Cantal.

A ce jour, 100% des stands de l'Allier, de la Haute Loire et du Cantal ont été homologués, pour le Puy de Dôme 81% l'ont été.

L'ATS Michelin est en phase de dissolution.

Commission de discipline :

L'actuelle commission se compose uniquement de membres élus au Conseil d'Administration ce qui est en contradiction avec l'article 2 du règlement disciplinaire : *Toute commission régionale de discipline est composée en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes des organes déconcentrés de la fédération.*

Pour l'Allier, compte tenu de leurs compétences, le Président souhaite que Bernard DELORME reste Président de cette commission, assisté de Pierre BESSIERE. Il est demandé aux trois autres départements de proposer un représentant titulaire et un suppléant. Pour le Puy de Dôme, il est proposé Dominique MAZERON en titulaire et Richard JACEK en suppléant. Pour la Haute Loire, Manuel MARQUES en titulaire et Andrée MASSON en suppléante.

Pour le Cantal, il est proposé Christian MARTINEAU en titulaire et nous restons en attente de la désignation d'un ou une suppléant(e).

Effectifs

Nous sommes en progression de 3.1 % de notre score par rapport à la saison précédente, à ce jour 5292 licences contre 5133 sur la saison 2017/ 2018. La fédération compte 226 000 licences.

L'Allier est en hausse de 5.6 %

Le Cantal est en hausse de 3.8 %

La Haute Loire est en baisse de 1 % (principalement dû à la baisse du TSBE)

Le Puy de Dôme est en hausse de 3 %

Trésorerie

Le Président donne la parole au Vice-Président Bernard DELORME, membre de la commission des finances fédérales et à Pierre BESSIERE, membre du Comité Directeur Fédéral pour nous éclairer sur l'état de la trésorerie de la Fédération et des probables restrictions qui pèseront sur notre trésorerie dans un avenir proche.

Un problème de trésorerie est apparu suite à la construction du CNTS (30 M€) Comme dans tout chantier important, ce projet, de par son ampleur et sa spécificité, étant unique, en cours de réalisation des modifications nécessaires sont apparues. Pour les financer, elles n'ont pas fait l'objet d'un nouvel emprunt mais ont été réglées avec une majorité des fonds propres, consommant ainsi le fonds de roulement. Aussi, de septembre à mai, l'apport des licences couvre les dépenses mais de mai à septembre, il manque 3 M€ que la fédération pilote en réalisant un emprunt de quelques mois auprès des banques. Même avec des taux d'intérêts très faibles, cette situation ne peut perdurer. Aussi, diverses mesures correctives ont été engagées :

Hausse des cotisations de 2 € pour la saison 2019/2020 et pour la saison 2020/2021.

Une hausse conséquente des tarifs des engagements aux championnats de France, un blocage des salaires des salariés, une renégociation des différents contrats d'assurances (licence comprise), des contrats logistiques, etc... Certaines pistes sont étudiées pour générer des recettes avec les installations du CNTS dont le fonctionnement annuel consomme 1 M€. Pour générer des recettes, il faut aussi embaucher du personnel pour accueillir et encadrer. Les stands Plateau et les alvéoles TSV seront ouverts prochainement et permettront d'évaluer la rentabilité de ces actions avant de les déployer pour les stands ISSF.

Il est envisagé aussi de diminuer de 20 à 15% voire 10%, la part reversée des cotisations licences par la FFTir aux Ligues.

Cette décision sera votée lors de la prochaine assemblée générale de la Fédération avec un effet rétroactif sur la saison 2019/2020.

Ce qui nous impacte directement pour les aides aux clubs, le financement des championnats, des stages....

Suivant l'ampleur de cette baisse, nous devons peut-être, pour compenser cette perte, également augmenter la cotisation Ligue à compter du 1^{er} septembre 2020, les cotisations 2019/2020 étant déjà figées.

Une baisse de 20 à 15% de la part Ligue rétrocédée par la FFTir représente un manque à gagner de 22 300 €.

Aussi, en se référant au nombre de licenciés actuels, il nous faudrait augmenter la cotisation Ligue d'au moins 4 € x 5 300 licenciés, ce qui représenterait un rééquilibrage de 21 200 € pour une perte de 22 300 €.

Si la baisse s'établissait de 20 à 10% ; cela représenterait le double, soit 44 500 €, il nous faudrait pour la compenser augmenter de 8 € la cotisation Ligue.

Concernant ce problème de trésorerie fédérale, Jean Pierre MARCHEIX pose la question : pourquoi ne pas différer simplement le versement des 20 % aux ligues pour combler ce manque de trésorerie ?

Pierre BESSIÈRE nous informe que le « stand finales » du CNTS qui est indispensable pour accueillir des compétitions mondiales est évalué à 7 M€ TTC. Son montage financier est en cours, la participation directe de l'Etat s'élèverait à 0.5 M€ au maximum.

Philippe BOUILLAGUET donne un aperçu des comptes de cette saison.

Les licences sont rentrées encore rapidement en début de saison.

La comptabilité Ligue est maintenant gérée dans AssoConnect ce qui permet le partage des données.

Les recettes au 14 juin 2019 sont de 121 580 € contre 113 830 € mi-juin 2018

Les dépenses sont de 104 632 € contre 99 976 €

Le solde de trésorerie est de 16 948 € contre 13 854 €

Nous disposons à ce jour de 140 820.00 €.

Le prix des licences fédérales évoluera de 2 € pour la saison 2019-2020.

L'adhésion club reste inchangée tout comme les indemnités kilométriques (0.38 €), de repas (22 €) et d'hébergement (50 €).

Il est demandé un effort aux arbitres et aux formateurs pour covoiturer chaque fois que cela est possible afin de limiter les frais de déplacement.

Convention des aides de la ligue :

Lors du dernier CD de mars, il avait été décidé de mieux encadrer l'octroi de matériel aux clubs pour en assurer une parfaite équité.

Didier SABATIER donne lecture de ses propositions, jointes en annexe.

Devant la prochaine baisse de nos ressources, il est demandé aux Présidents de club d'effectuer leurs demandes auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui attribue des aides directement aux clubs.

L'aide régionale à l'équipement des clubs sportifs est ouverte à toutes les associations sportives loi 1901 dont le siège social est situé sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui relèvent d'une fédération sportive agréée par l'Etat. Le club doit posséder une école de jeunes ou mener une action en faveur des jeunes et/ou être conventionné avec la Région au titre de son dispositif « PASS' Région ». Le montant de l'aide demandée pour les équipements sportifs ne pourra pas être inférieur à 500 € et les factures correspondantes devront être postérieures à la date de réception du dossier complet par les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les demandes se font en ligne sur le lien suivant : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/131/289-aide-regionale-a-l-equipement-des-clubs-sportifs-jeunesse-sante-sport-handicap.html>

Par ailleurs, un fonds spécifique aux clubs accueillant un public en situation de handicap est également disponible suivant ce lien :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/153/289-aide-regionale-a-l-equipement-des-clubs-sportifs-accueillant-des-publics-en-situation-de-handicap-jeunesse-sante-sport-handicap.html>

Ce site pour effectuer les demandes des clubs est très bien conçu, il récapitule les documents que le club doit fournir, propose des lettres types qu'il suffit de personnaliser. Pour récupérer certains des documents administratifs, des liens sont même proposés. Le Comité Directeur de la Ligue souhaite que les clubs qui rencontrent des difficultés pour déposer leur demande se rapprochent de leur Comité Départemental de tir ou par mail à Didier Sabatier : disabatier@sfr.fr ou son portable : 06 86 05 69 94.

Compte tenu de la prochaine baisse de nos ressources, avant toute demande d'aide à formuler auprès de la ligue, le club devra avoir sollicité une aide régionale auprès du Conseil Régional AURA, la Ligue n'interviendra qu'en complément de celle-ci.

Equipements

Le président cite les clubs ayant sollicité l'aide du Conseil Régional par l'intermédiaire de la ligue.

TSA Ponote pour l'achat réalisé de 5 cibles électroniques.

USI Tir : achat de 10 nouvelles cibles électroniques, (il a reçu 3000 € précédemment pour un achat identique)

ASTA Moulins : achat de 5 cibles électroniques

Chabreloche : achat de 8 cibles électroniques interactives sportquantum

Allanche Tir Sportif : une carabine Feinwerkbau P500 junior

Trizac : une carabine Feinwerkbau P500 junior a été attribuée mais le club a refusé ce modèle.

Riom : un Steyr LP2 Junior (en cours)

Aurec : 1 pistolet Feinwerkbau + 1 carabine (la livraison a été retardée mais sera prochainement effective)

Suite aux excellents résultats de Justine ALLEZARD : une aide de 1 000 € (identique à celle apportée par la FFTir) lui est attribuée pour l'achat d'une carabine à air modèle Walther LG400 Monotec d'un montant de 3711 €.

Mérites fédéraux et Jeunesse et Sports

Les conditions d'attribution des mérites fédéraux ont changé :

Chevalier : 10 ans de bénévolat actif

Officier : 10 ans dans le grade de Chevalier + 5 ans

Commandeur : 10 ans Chevalier + 5 ans Officier + 5 ans

Evolution aussi pour le dépôt de cette demande d'attribution dont le document à renseigner se trouve sous Itac dans l'onglet : PDF – Documents téléchargeables – Mémoire de proposition Mérite Fédéral

Les propositions de Mérite Fédéral dûment renseignées par le club sont à adresser au Président : Chaulier Jean Pierre Peige 03380 Archignat avant le 1^{er} septembre 2019. Comme le prévoient nos statuts, le siège social est maintenant transféré à l'adresse du domicile du Président en fonction.

Médailles championnats régionaux :

Nous avons relancé la production de médailles pour compléter et assurer la fin de l'olympiade. Jean Michel Peyriller fait circuler ces nouvelles médailles qui ont des contours beaucoup plus nets, les surfaces sont aussi plus nettes et brillantes.

Lors de la prochaine AG, nous envisageons de lancer l'élaboration d'un nouveau modèle de médaille. Le modèle actuel étant utilisé depuis plusieurs olympiades. Dessinateurs, dessinatrices : à vos crayons !

CROS AURA

Avant de régler la cotisation annuelle 2019 d'un montant de 650 €, le Président souhaitait solliciter l'avis du Comité Directeur. Pour mémoire, la cotisation s'élevait à 250 € en 2017 puis à 490 € en 2018.

Fort de l'avis consensuel du CD, le Président demande au Trésorier de régler la somme due.

Questions diverses

Pour clarifier les réservations de l'hébergement des arbitres lors d'un championnat départemental ou régional : c'est l'organisateur de la compétition qui prend en charge les réservations des chambres uniquement à la demande des arbitres qui le souhaitent. Les arbitres retenus pour une compétition doivent donc informer l'organisateur dans un délai raisonnable, s'ils souhaitent une chambre ainsi que le nombre de nuitées s'ils arrivent la veille du championnat.

L'organisation des championnats de France des écoles de tir 2021 a été attribuée à l'AS Tir la Treignatoise ainsi que l'organisation des championnats de France adultes 10/18m en 2022 au Parc des expositions de Montluçon.

Lorsque le Service Central des Armes sera opérationnel en 2020, les tireurs pourront disposer d'un espace informatique pour déposer leur demande d'acquisition ou de renouvellement. Le carnet de tir devrait disparaître et serait remplacé par une attestation d'assiduité émanant du Président de club.

Fin de séance à 19 heures 45'.

Prochaine réunion du Comité Directeur, le samedi 26 octobre 2019

L'assemblée générale se tiendra le 27 octobre 2019 au PUY (Haute-Loire)